

CHARGES LOCATIVES : L'ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION DU 21 MARS 2012 DEVRAIT INTÉRESSER LES LOCATAIRES !

Category: [Etat des lieux](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



Nous sommes régulièrement confrontés à des litiges nés de demandes de régularisation sur plusieurs années de charges et de loyers.

La cour de Cassation a rendu un arrêt important le 21 mars 2012. La situation est assez simple et très fréquente. Un propriétaire a demandé à ses locataires 5 ans de rappels de charges et de régularisation de loyers. Cette personne a juste oublié pendant 5 ans de d'envoyer les décomptes annuels malgré deux demandes en recommandé avec AR ! La sanction a été à la hauteur de la négligence volontaire ou pas.. Il a tout perdu ! Les charges et les hausses de loyers ! Nous publions ci-dessous l'arrêt :

[Cour de cassation : Rappel de charges interdit sur 5 ans en cas de non réponse à des demandes de décomptes annuels.](#)

